

# SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE  
Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61  
E-Mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



**Le SNUipp 68 vous souhaite de joyeuses fêtes !**

Jeudi 17 décembre 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :  
<http://68.snuipp.fr/spip.php?article1321>  
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

## **SOMMAIRE**

- 1) NBI pour les faisant-fonctions en CLIS : le recours en tribunal administratif en passe d'être gagné !**
- 2) Grippe A/H1N1 : tous les personnels d'éducation pourront se faire vacciner début janvier dans les établissements.**
- 3) Mobilisation du 15 décembre contre la réforme de la formation des enseignants : Enseigner, un métier qui s'apprend !**
- 4) Les écoles Mulhousiennes ne travailleront pas le mercredi matin !**

### **1) NBI pour les faisant-fonctions en CLIS : le recours en tribunal administratif en passe d'être gagné !**

Une quinzaine de collègue du Haut-Rhin avaient, avec le soutien du SNUipp 68, attaqué l'IA au tribunal administratif afin de demander le versement de la NBI (130 euros par mois) lorsqu'ils étaient faisant-fonction (non-titulaires de diplôme) sur un poste de CLIS. L'audience au tribunal administratif de Strasbourg concernant cette affaire s'est tenue le mardi 15 décembre.

Le « rapporteur public » qui « dit le droit » et dont les conclusions sont suivies par le juge administratif dans l'immense majorité des cas a demandé :

**« l'annulation de la décision de l'IA de refus de versement de la NBI aux personnes concernées ».**

La représentante de l'administration ne s'est pas opposée à cette demande.

La décision définitive sera rendue dans un mois par le juge administratif. La représentante du Rectorat nous a confirmé en aparté que dès que la décision définitive serait rendue, elle donnerait instruction aux IA (du 67 et du 68) de régler les dossiers dans les meilleurs délais.

### **2) Grippe A/H1N1 : tous les personnels d'éducation pourront se faire vacciner début janvier dans les établissements.**

« Le ministère de l'Éducation nationale proposera début janvier, aux personnels des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat, quel que soit leur statut, de se faire vacciner contre le virus de la grippe A/H1N1 », indique-t-il mercredi 16 décembre 2009 dans un communiqué. « Les médecins, les infirmières et les infirmiers de l'Éducation nationale, organisés en équipes mobiles de vaccination, procéderont à cette nouvelle campagne de vaccination », poursuit-il.

Cette vaccination sera organisée dans « certains établissements scolaires qui accueilleront l'ensemble des personnels de leur secteur souhaitant être vaccinés ». « Cette vaccination sera proposée

simultanément aux élèves qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pas encore été vaccinés », ajoute le ministère.

Les services administratifs de l'Éducation nationale mettront également en œuvre la vaccination pour leurs personnels, indique le ministère.

### **3) Mobilisation du 15 décembre contre la réforme de la formation des enseignants : *Enseigner, un métier qui s'apprend !***

80-100 personnes se sont regroupées mardi 15 décembre devant les portes de l'IUFM de Colmar, à la lueur des bougies, pour rappeler leur attachement à une formation professionnelle de qualité et exiger le retrait des décrets imposés, sans concertation, dans la précipitation.

**Enseigner est un métier qui s'apprend ! Nous refusons la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigeons d'autres choix !**

Plusieurs PE1 et PE2 se sont joints au rassemblement.

Le SNUipp 68 remercie tous les collègues qui se sont déplacés.

Le SNUipp et la FSU n'entendent pas arrêter là le combat ! C'est une question essentielle qui traverse toute la profession et qui interpelle non seulement les enseignants mais aussi les étudiants, les parents...les élèves. TOUTES et TOUS concerné(e)s !

**D'autres actions doivent être envisagées dès la rentrée !**

### **4) Les écoles Mulhousiennes ne travailleront pas le mercredi matin !**

Le mardi 15 décembre s'est tenue la réunion du comité de pilotage des assises de l'éducation à Mulhouse.

Mme RISSER, Adjointe au Maire de Mulhouse chargée des affaires scolaires, a déclaré qu'à la demande des enseignants et des parents d'élèves **le mercredi resterait sans école.**

Deux propositions ont été retenues par la municipalité :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : AP de 8h à 8h30 / Ecole de 8h40 à 12h et 14h à 16h40

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : AP de 8h20 à 8h50 / Ecole de 9h à 12h et 14h à 17h

Il y a possibilité de décaler les horaires des écoles maternelles et élémentaires pour permettre aux parents d'élèves de chercher les enfants.

**Le SNUipp 68 se félicite que la demande majoritaire des collègues de ne pas travailler le mercredi matin ait enfin été entendue par la Mairie de Mulhouse.**

**Le SNUipp 68 défendra le maintien des deux CEL, si telle est la volonté des équipes des écoles Brossolette et Jean Zay.**

**Le SNUipp 68 rappelle qu'avec la FSU, il a demandé à M. BOCKEL la création d'un grand service municipal « culturel et sportif », en lien avec les différentes associations mulhousiennes pour proposer aux enfants des activités gratuites le mercredi toute la journée, les soirs et le samedi matin.**